

Votre protection sociale complémentaire santé - calendrier et accompagnement de votre démarche

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de [la réforme de la protection sociale complémentaire \(PSC\)](#) déployée par les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, nous vous informons que le nouveau contrat collectif obligatoire en santé prendra effet au 1^{er} mai 2026.

Afin que votre adhésion à la MGEN puisse être effective à cette date, des opérations préalables d'affiliation auront lieu par vagues successives **entre octobre 2025 et mars 2026**, selon le calendrier des zones académiques de vacances scolaires (zone A, B, C) :

- **zone A : d'octobre à mi-novembre 2025**, par ordre alphabétique des académies et des agents en commençant par l'académie de **Besançon** ;
- **zone B : de mi-novembre 2025 à début janvier 2026** ;
- **zone C ainsi que l'Outre-mer, la Corse et l'administration centrale : de mi-janvier à début mars 2026** ;
- les **personnels de direction et d'inspection** verront leur procédure d'affiliation **débuter à compter de mi-décembre 2025**.

Pour tenir compte des mouvements de personnels et des opérations de gestion se déroulant en cours d'année, des vagues complémentaires d'affiliation seront en outre organisées pour les académies, en deux temps : mi-décembre 2025 et fin février, début mars 2026.

Nous vous invitons à consulter le planning défini pour chaque zone académique [ici](#).

La procédure d'affiliation vous concernant débutera par la réception d'un message officiel de votre académie sur votre messagerie professionnelle (par exemple : prenom.nom@ac-nom.de.l'academie.fr). Vous recevrez ensuite plusieurs courriels de la MGEN sur votre messagerie professionnelle pour vous permettre de vous affilier.

Afin de vous accompagner tout au long de la démarche d'affiliation :

- vous aurez accès à des éléments d'information sur l'espace personnel que vous activerez sur le site de la MGEN lors de l'initialisation de votre parcours d'affiliation ;
- un outil d'aide à la décision vous permettra d'estimer le montant de vos cotisations en fonction de vos choix, pour le régime socle, les options et le rattachement éventuel de vos ayants droit (conjoint et enfants) ;
- un outil vous permettra d'estimer vos remboursements ;
- un accompagnement téléphonique dédié sera assuré par la MGEN tout au long du déploiement pour vous aider et répondre à vos questions.

Vous serez informés tout au long du processus d'affiliation par des communications spécifiques de la MGEN afin d'éclairer vos choix.

Nous vous invitons à conserver l'ensemble des messages reçus de l'académie et de la MGEN car ils vous seront très utiles pour mener à bien votre affiliation. Vous n'avez aucune démarche à effectuer avant la réception du courriel de la MGEN contenant le lien vous permettant d'accéder à votre parcours d'affiliation.

[Pour tout question concernant les dispenses](#) ou en cas de besoin d'information complémentaire, n'hésitez pas à consulter la page dédiée sur le site du ministère et la [FAQ](#) : elles seront régulièrement mises à jour.

Bien cordialement,

Christophe Gehin

Directeur général des ressources humaines